

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 11
- absents : 3
- exclus : 0

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

Séance du 27 mars 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents.

THIRIOT Christian, DRAMAIX Jean-Guy, MILLET Jérôme, MORIN Catherine, ARDISSON Jean-Claude, DUMAS Chantal, CORNAND Jean-Jacques, NOUVEL Alain.

Excusés : LUCIANO Luc (a donné pouvoir à DUMAS Chantal),
MARCHAL Laurence (a donné pouvoir à DRAMAIX Jean-Guy),
BLAIN Bruno (a donné pouvoir à MILLET Jérôme)

Date de convocation : 21.03.2025

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : DUMAS Chantal

Délibération n°06.2025

Objet : Vote du taux des taxes directes locales 2025

Les taux des taxes directes locales votés pour l'année 2025 pour la commune de Beauvoisin sont les suivants :

- Taxe foncière bâties (TFB) : 28.78 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 53.19 %
- Taxe d'habitation (TH) : 18.43 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17.35 %

Décision adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 27 mars 2025

Christian THIRIOT, Maire

